

FINANCEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

*Vous envisagez être stagiaire de la formation professionnelle,
plusieurs financements existent :*

	QUELLES SONT LES CONDITIONS ?	QUELLE SERA VOTRE REMUNERATION ?	QUI PRENDRA EN CHARGE LES FRAIS DE FORMATION ?	OU S'ADRESSER ?
CIF CDI (Congé Individuel de Formation en Contrat à Durée Indéterminée) <i>(droit individuel du salarié)</i>	- 24 mois d'activité salariale dont 12 mois en CDI dans l'entreprise. - Accord de l'employeur. - Accord de l'organisme financeur.	- Salaire maintenu et versé par l'employeur.	- L'organisme collecteur.	Organisme collecteur de l'employeur.
Plan de Formation	- Soumis à une décision de l'employeur. Le plan est établi en fonction des besoins et des évolutions technologiques de l'entreprise.	- Prise en charge du salaire selon accord du plan de formation.	Prise en charge de la formation selon accord du plan de formation.	Organisme collecteur et employeur.
Capital Temps formation	- prise en charge par un CIF (50 % maxi). - prise en charge par le capital temps formation.	- Prise en charge du salaire selon accord des organismes collecteurs.	Prise en charge selon l'accord des organismes collecteurs.	Organismes collecteurs.

TARIFS : "FORMATION C.A.F.E.R.U.I.S." *

	<i>FORMATION</i> <i>Financement pris en charge par un organisme collecteur ou par le plan de formation</i>	<i>HEBERGEMENT ET RESTAURATION</i>
Cycle Cours d'emploi	6 600 €	Déjeuner : 12 € ; Dîner : 9 € Nuit + pt déjeuner : 25 €

*Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez appeler : Monique THIBEAUD,
Assistante de Direction, au 02.51.48.84.84*

* Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale